

Demande de mise en place d'une Convention de cotutelle internationale de thèse

La cotutelle de thèse internationale

La cotutelle de thèse est un dispositif qui favorise la mobilité des doctorants en développant une coopération scientifique internationale entre des équipes de recherche françaises et étrangères.

Les doctorants effectuent leurs travaux sous la responsabilité d'un directeur de thèse dans chacun des pays concernés.

Les deux directeurs de thèse pressentis, en France et dans le pays étranger partenaire, doivent être habilités à diriger un doctorat, selon la législation propre à leur pays.

La cotutelle internationale de thèse institue également un partenariat entre deux établissements accrédités à délivrer le diplôme de doctorat. La convention de cotutelle en fixe les modalités.

Les différentes parties s'engagent à en respecter les termes. Dans le cas contraire, il sera mis fin à la convention de cotutelle internationale de thèse.

Il est notamment accordé une attention particulière aux points concernant :

- les droits d'inscription : le paiement est en principe effectué alternativement dans les deux établissements. Le doctorant doit être inscrit administrativement chaque année dans les deux établissements, mais il ne paie les droits d'inscription que dans l'un d'entre eux ;
- le calendrier des séjours entre les 2 établissements ;
- la langue de rédaction de la thèse ;
- la soutenance de la thèse : lieu, constitution du jury ;
- à l'EHESS chaque doctorant bénéficie d'un suivi individualisé en plus de la direction de thèse : le comité de thèse⁽¹⁾. Dans le cadre d'une cotutelle internationale, la mise en place d'un dispositif commun aux deux établissements peut être envisagée, si un comité individuel de suivi existe déjà dans l'établissement partenaire. Il convient que cela soit, alors, clairement indiqué dans la convention de cotutelle.

⁽¹⁾ pour plus de précision : <https://www.ehess.fr/fr/faire-thèse-lehess>

Ces éléments doivent faire l'objet d'une discussion entre les directeurs de thèse pressentis et le ou la candidat.e.

Quand et comment s'inscrire en cotutelle de thèse ?

La **demande de mise en place d'une cotutelle internationale** de thèse peut se faire **dès l'admission** en doctorat ou, au plus tard, dans le courant de **la première année** d'inscription en doctorat.

Le **dossier de candidature** est disponible en téléchargement sur le site de l'EHESS entre la mi-mai et la mi-octobre (date limite de dépôt du dossier à vérifier auprès du secrétariat de la formation doctorale concernée) : <https://www.ehess.fr/fr/admissions-inscriptions>

Mise en place de la convention :

Dès la notification de l'avis favorable à la demande de cotutelle, l'étudiant devra prendre contact avec les services compétents des deux établissements partenaires afin de mettre en place la convention.

Une fois les négociations abouties et dès lors que l'accord des **parties concernées** aura été donné, la convention pourra être signée.

La convention doit être signée **au cours de la première année de doctorat** ou au plus tard avant la fin de la 2^{ème} année de doctorat à l'EHESS.

Cadre réglementaire : Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat – Titre III



Formulaire de demande de cotutelle internationale de thèse

Année universitaire : 2020/2021

Ce formulaire ainsi que les avis des Directeur.rice.s de thèse doivent être joints
au dossier d'admission en doctorat

Candidat/Candidate

Nom :Prénom :

N° étudiant (si déjà inscrit à l'EHESS)

Date de 1^{ère} inscription en doctorat à l'EHESS (JJ/MM/AAAA) :/...../.....

Date de 1^{ère} inscription en doctorat dans l'établissement partenaire (JJ/MM/AAAA):/...../.....

Si déjà inscrit en doctorat dans l'établissement partenaire : **Joindre un certificat de scolarité.**

Ou procédure d'admission en doctorat en cours

Né(e) le :Nationalité :

Adresse postale :

.....
.....

Email : Téléphone :

Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Ecole doctorale :

Nom, Prénom du Directeur/Directrice de thèse :

Email :

Contact pour la mise en place de la cotutelle :

Nom du service : EHESS - Cotutelles internationales de thèse (Bureau A835)

Adresse postale : 54 boulevard Raspail -75006 PARIS

Email : cotutelle@ehess.fr

Etablissement partenaire

Nom de l'établissement :

Adresse postale :

Pays :

Nom, Prénom du Directeur/Directrice de thèse :

Email :

Contact pour la mise en place de la cotutelle :

Nom du correspondant :

Non du service administratif :

Adresse postale :

Email :Téléphone :

Projet de recherche doctorale

Titre de la thèse :

.....
.....
.....

Financement du doctorat :

Contrat doctoral

Ressources personnelles

Activité professionnelle

Si oui temps complet Temps partiel

Autre aide financière Préciser :

Contrat CIFRE

Nom de l'entreprise partenaire du CIFRE

Bourse gouvernement étranger

Bourse gouvernement français

AVIS CIRCONSTANCIÉ DU DIRECTEUR/DE LA DIRECTRICE DE THESE

Nom, Prénom :

École Doctorale :

Unité de Recherche

Candidat/Candidate

Nom :Prénom :

Titre de la thèse :

.....

.....

.....

Avis motivé sur la demande de cotutelle du candidat /candidate :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A.....le.....

Signature du Directeur/de la Directrice de Thèse

Cadre réservé à la Direction de l'Ecole doctorale

- Avis favorable
- Avis défavorable

Avis argumenté en cas d'avis défavorable :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A le.....

Signature de la Directrice ou du Directeur de l'Ecole doctorale

Cachet